

en 1473, par la Chambre royale de la *Summaria* de Naples, lors de la formation du *catastro* des biens et citoyens de la ville de Nocera.

XIII

Thomas de Pagan, fils du précédent, fut maréchal du royaume. Le roi Charles III lui fit don, pour les années 1381 et 1382, de 80 onces d'or, partie des droits perçus sur les soieries de Cosenza. En 1386, il fut nommé châtelain du château de Santeramo de Naples. Marié à sa cousine, Vandelle Pagano, il eut trois enfants : 1^o Renzo, dont le fils unique mourut en bas âge; 2^o Nicolo, archevêque de la ville de Naples (1398-1426); et 3^o Galéot, qui suit.

XIV

Galéot de Pagan, grand sénéchal du royaume, fut conseiller d'État du roi Louis II d'Anjou, qui lui accorda le privilège (1^{er} juin 1398) de rappeler dans ses armes celles de France et de Jérusalem. (1) Galéot eut de sa femme, Catherine di Costanzo, sept enfants, savoir : 1^o Paduano; 2^o Louis; 3^o Colantonio; 4^o Paul, qui suit; 5^o Thomas, dont la branche des Pagan d'Avignon, qui sera donnée plus loin; 6^o Pierre; et 7^o Charles, dont la branche des Pagani, seigneurs de la Vêtrane.

XV

Paul de Pagan, conseiller du roi Ferdinand I d'Aragon, puis capitaine et gouverneur des villes de Sorrente et de Manfredonia,

(1) Les armes des Pagan de Naples sont : *Coupé au premier d'hermine, brisé en chef d'un lambel à trois pendants de gueules et au second bandé d'or et d'azur de six pièces, avec la bordure componnée et alternée dix fois aux armes d'Anjou et de Jérusalem. Manteau et couronne de duc. Cimier un lion d'azur armé et lampassé de gueules. Devise : Fortior pugnavi. — Une branche, dite de Salerne, porte : Coupé au premier d'or, au second de gueules à trois fasces ondées d'argent.*